



RONDE DE LA VALLÉE DE L'OISE



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'HIVER

Ce règlement, applicable pour la saison 2015-2016 et avenir, actualise le règlement précédemment en vigueur.

- 1- Le championnat d'hiver de la ronde de la vallée de l'Oise oppose des équipes par groupes de 4, dans des matchs aller/retour.
 - 2- Les équipes sont constituées de 4 archers et s'affronteront selon le règlement fédéral du tir au Beursault sur 15 haltes, soit 30 flèches à 50 mètres. Le matériel utilisé devra être conforme au règlement de la Fédération Française et exclue les matériels de visée des arcs à poulies et les décocheurs.
 - 3- A chaque volée, la flèche la plus près du centre par son extérieur de tube, marque **1** point pour son équipe, **2** points seront marqués si la flèche en deuxième position est de la même équipe. En cas d'égalité de position, 1 point est attribué à chaque équipe, pour la volée.
 - 4- Il sera procédé à un tirage au sort du jeu de tir, si l'équipe recevant dispose de plusieurs allées, sauf accord préalable des deux parties.
 - 5- Les 4 archers d'une équipe tirent chacun une flèche puis les 4 archers de l'équipe adverse.
 - 6- Un tirage au sort désignera l'équipe qui débute la compétition, avec inversion des équipes à la 16^{ème} flèche (retour de la 8^{ème} Halte).
 - 7- Au début du tir, et sur accord des deux équipes, il sera tiré au maximum 4 flèches d'essai par tireur (2 haltes).
 - 8- Le prix au noir, récompense les meilleures flèches de tous les matchs, il se fera sur un marmot qui est installé après les volées d'essai. Les impacts sont relevés s'ils se situent dans la zone noire centrale (4 points du règlement Beursault).
Il sera précisé au dos : *Nom du tireur, son club, la date ainsi que les signatures des 2 responsables d'équipes et l'archer.*
 - 9- Le début des tirs se fait, sauf accord préalable des 2 équipes, le dimanche à 14h30 avec une tolérance de 30 minutes pour le retard d'un tireur. Une équipe absente ou en retard de plus d'une heure, sans raison majeure ni avoir contacté l'équipe adverse, est déclarée forfait et le match est considéré comme gagné par l'équipe adverse.
 - 10- Les points sont attribués à chaque équipe comme ci-dessous :

- Match gagné	3 points
- Match Nul	2 points
- Match Perdu	1 point
- En cas de forfait reconnu d'une équipe, celle-ci marque 0 point, l'autre équipe marque 3 points et il lui est attribué le score correspondant au score de l'équipe gagnante de l'autre match du groupe de ce jour.
- 11- Si une équipe en fait la demande à l'équipe adverse, Il peut être choisi une autre date et heure pour le tir, à condition que la rencontre ait lieu avant la date limite définie lors de l'inscription des équipes (généralement en mars).
 - 12- Les dates officielles des matchs seront prévues lors de l'assemblée générale, en tenant compte des différentes compétitions officielles du calendrier de la Fédération.

13- Chaque club annonce, lors de la coupe des capitaines, le nombre d'équipes qu'elle engage pour la saison. Une participation de 10€ par équipe est demandée pour alimenter la récompense des meilleurs coups de la saison (prix aux noirs). Le nombre de récompenses sera fonction du nombre de noirs relevés et du nombre d'équipes engagées.

14- Lors de cette réunion un tirage au sort déterminera la composition des groupes. Le nombre de groupes est déterminé chaque année par le nombre d'équipes déposées : Les groupes sont composés de 4 équipes ce qui implique 3 matches aller (novembre, décembre) suivis de 3 matches retour (janvier, février) par saison.

15- Les matches sont organisés de cette manière
(dans les groupes, les équipes sont numérotées de 1 à 4 dans l'ordre du tirage au sort) :

Matches aller (novembre, décembre):		Matches retour (janvier, février):	
1 ^{ère} date	2 reçoit 4 et 1 reçoit 3	4 ^{ème} date	4 reçoit 2 et 3 reçoit 1
2 ^{ème} date	4 reçoit 1 et 3 reçoit 2	5 ^{ème} date	1 reçoit 4 et 2 reçoit 3
3 ^{ème} date	3 reçoit 4 et 1 reçoit 2	6 ^{ème} date	4 reçoit 3 et 2 reçoit 1

16- Chaque équipe est constituée de tireurs licenciés dans le club.

La composition des équipes peut varier d'un match à l'autre mais chaque compétiteur ayant participé à un match dans une équipe ne pourra plus intégrer une autre équipe par la suite.

17- A l'issue du match, une feuille de résultats, selon le modèle donné par le bureau de la ronde (disponible sur le site) est envoyée par mail ou courrier par l'équipe recevant au responsable de la commission sportive de la ronde au plus vite. Les scores et les points seront enregistrés sur le site de la ronde : www.rondedelavalleedeloise.fr/admin

18- L'attribution des points et le classement provisoire, par groupe se fera par le responsable de la commission sportive de la ronde et il les communiquera aux équipes par le biais du site internet de la ronde (<http://www.rondedelavalleedeloise.fr/admin/>) rubrique Coupe d'hiver.

19- A la fin des matchs, le classement est établi dans l'ordre des points/match attribués. En cas d'égalité le nombre de points/flèches (score) réalisé dans les matches détermine l'ordre.
La remise des prix : 1^{er} de chaque groupe et prix au noir aura lieu lors de l'assemblée générale.

20- En cas de contestation et sans accord entre les parties le point en litige sera annulé et un courrier explicatif sera envoyé par les deux parties au responsable de la commission sportive de la ronde qui statuera sur l'attribution de celui-ci. Le courrier devra comporter toutes les explications et éléments nécessaires pour la compréhension du problème. Il sera statué dans un délai de 15 jours afin que le score soit définitif avant le match suivant.

LE BUREAU DE LA RONDE DE LA VALLEE DE L'OISE